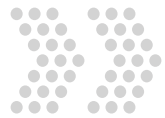


## MOT DE LA PRÉSIDENTE



## CINQ ANS DÉJÀ

par une période intense de travail menant, comme on a pu le constater, à des résultats concrets.

Le Comité de supervision du BSDQ a pu faire l'analyse des commentaires de bon nombre d'entrepreneurs ayant participé à l'une des nombreuses présentations et consultations qui se sont tenues au Québec en avril et mai dernier concernant les différents guides de dépôt élaborés au cours des dernières années. Au total, 194 personnes ont assisté et participé activement aux échanges et aux discussions. De nombreux commentaires ont été reçus, autant sur place que par la transmission d'un questionnaire créé à cet effet.

De son côté, le Comité des affaires publiques a pu prendre la mesure de l'important succès de la campagne de visibilité *Bâtir avec du vrai monde* qui aura permis de rejoindre plus de 500 000 personnes. Cette campagne, qui reprend les éléments des différents services qui nous caractérisent, est issue de la planification stratégique de l'ACQ et des discussions du comité entourant l'image que devrait projeter l'ACQ.

Il en va de même pour l'ensemble des comités qui, de rencontre en rencontre, travaillent à l'amélioration de l'industrie en matière d'intégrité, de formation et de services aux membres (grilles de taux horaire, formulaires de réclamation pour coûts directs et indirects).

Cette rencontre de juin nous aura également permis de consulter les entrepreneurs à l'égard des enjeux patronaux entourant la négociation des conventions collectives IC/I et de confirmer, encore une fois, la pertinence et l'importance de nos demandes pour les employeurs de ces secteurs.

Malgré la loi spéciale de retour au travail décrétée en mai dernier, les employeurs demandent à l'ACQ de maintenir le cap et de négocier une entente équitable qui tient compte des intérêts de toute l'industrie.

Je désire faire une mention spéciale au sujet des représentants de l'ACQ aux tables de négociation qui n'ont pas ménagé leur temps ni leurs efforts pour tenter d'arriver à une entente négociée avant l'adoption de la loi spéciale. Au cours des mois à venir, ils continueront à travailler avec ardeur et maintiendront les communications avec les 17 000 employeurs concernés.

Manon Bertrand, MBA, CSO  
Présidente



Depuis 2012, l'ACQ tient, à raison de deux à trois fois par année, les Rendez-Vous ACQ, occasion par excellence pour échanger sur les différents dossiers d'industrie, l'amélioration des services aux membres et se mettre à jour à l'égard des différentes initiatives, démarches et représentations publiques faites par l'ACQ.

En juin dernier, l'ACQ tenait son 14<sup>e</sup> Rendez-Vous dans la magnifique ville de Rivière-du-Loup. Encore une fois, ce furent des rencontres importantes précédées



Depuis décembre 2016, beaucoup de travail a été accompli au sein de l'ACQ.

## Décrets de conventions collectives

Tout d'abord, mentionnons que l'ACQ a été invitée à participer à la Commission parlementaire étudiant le projet de loi actualisant la *Loi sur les décrets de convention collective en vue principalement d'en faciliter l'application et de favoriser la transparence et l'imputabilité des comités paritaires*.

Comme vous le savez, l'ACQ siège, à titre d'administrateur patronal, au Comité conjoint des matériaux de construction (CCMC) responsable de la gestion de deux décrets: celui sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal, et celui sur l'industrie des matériaux de construction –marbre, qui couvre l'ensemble de la province de Québec.

Nous avons fait 7 recommandations visant, entre autres, le maintien de la libre négociation et favorisant la transparence ainsi que l'imputabilité des comités paritaires. Le projet de loi est toujours à l'étude.

## Augmentation du seuil d'appel d'offres des municipalités à 100 000\$

Devant la volonté gouvernementale de hausser le seuil des appels d'offres publics à 100 000\$ pour les municipalités, l'ACQ a recommandé de modifier les dispositions relatives au contenu obligatoire des politiques de gestion contractuelle des municipalités et organismes paramunicipaux. Elle a recommandé, entre autres, d'ajouter une clause prévoyant que l'adjudication ou l'attribution d'un contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public devrait être effectuée dans le respect des principes d'équité et de transparence.

L'ACQ a également suggéré d'adopter des dispositions en vertu des différentes lois régissant les villes et les municipalités obligeant une municipalité ou un regroupement de municipalités à nommer un responsable de l'observance des règles contractuelles.

## Grève dans l'industrie de la construction

L'ACQ a fait part au gouvernement de ses commentaires face aux dispositions prises par ce dernier visant le retour au travail des travailleurs de l'industrie en soulignant que le projet de loi 142 va à l'encontre des intérêts des entrepreneurs.

Dans un premier temps, il accorde une augmentation salariale de 1,8% aux travailleurs, mais ne tient compte d'aucune demande patronale. De plus, le processus d'arbitrage proposé dans le projet de loi va clairement limiter la capacité des entrepreneurs à soumettre des demandes patronales sur les sujets qu'ils jugent prioritaires, puisque le choix des sujets sera déterminé par la ministre du Travail.

## Projet de règlement sur le bénévolat

L'ACQ souscrit entièrement aux valeurs véhiculées par le bénévolat offert à titre gracieux, par civisme ou par dévouement pour le compte de la société dans son

ensemble, dans un but d'intérêt général, la coopération ou la cohésion sociale.

Nous avons demandé au gouvernement que le bénévolat autorisé puisse être exécuté en toute sécurité, tout en dénonçant la compétition déloyale découlant du travail au noir et par le fait même, contre le fait d'étendre la notion de bénévolat au travail non rémunéré en entreprise.

Tous les jours, nos entreprises sont confrontées à la concurrence déloyale que constitue le travail au noir. Certaines entreprises vont même jusqu'à recruter de la main-d'œuvre non qualifiée par le biais des petites annonces en promettant de payer comptant pour des travaux d'entretien et de rénovation. Il est clair pour l'ACQ qu'entre le fait de ne pas déclarer son revenu et celui de faussement déclarer que le travail effectué n'est pas rémunéré, il n'y a qu'un petit pas à franchir.

En permettant à 72% des entreprises québécoises d'utiliser de la main-d'œuvre non rémunérée et non qualifiée, le règlement permettra à ceux qui le souhaitent de franchir ce pas.

C'est dans ce contexte que l'ACQ a recommandé de retirer du projet de règlement les dispositions permettant à des entreprises à but lucratif de recourir au bénévolat dans le contexte de l'application de la loi R-20 et a demandé au gouvernement d'assurer l'encadrement de la notion de bénévolat et l'expertise nécessaire à la réalisation des travaux de bénévolat.

Luc Bourgoïn  
Directeur général

## IC/I

### Négociations des conventions collectives IC/I

Afin de relancer la négociation à la suite de l'adoption de la *Loi assurant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction ainsi que le règlement des différends pour le renouvellement des conventions collectives*, l'ACQ a rencontré la médiatrice une première fois le lundi 12 juin, soit moins de 2 semaines après l'adoption du projet de loi. L'équipe de négociation a rappelé à la médiatrice sa volonté de relancer rapidement la négociation.

Pour y arriver, l'ACQ souhaite aborder les clauses particulières par métier et des sujets généraux peu conflictuels afin de poursuivre la négociation dans un climat plus serein tout en favorisant le dialogue et permettre d'en venir à une entente gagnant-gagnant pour les 2 parties.

Toutefois, la poursuite de la négociation nécessite la mise en place d'un certain nombre d'éléments pour assurer le succès de la démarche.

Pour ce faire, l'ensemble des employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel ont été conviés à **une importante tournée d'information et de consultation qui s'est déroulée du 22 au 30 août 2017.**

Cette consultation s'est tenue dans 12 villes à travers le Québec.

Lors de cette tournée, les éléments suivants ont été abordés :

- **L'état de la situation de la négociation**  
depuis janvier 2017
- **Le projet de loi 142** (les tenants et les aboutissants)
- **Les prochaines étapes à la suite de l'adoption du projet de loi 142**
- **La confirmation du mandat de négociation de l'ACQ.**



Francis Roy  
Vice-président IC/I



## HABITATION

### Milieux humides et hydriques

L'ACQ et QH accompagnent les développeurs résidentiels dans leurs démarches afin de s'assurer que le *projet de loi 132 : Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* ne devienne un frein supplémentaire pour les entrepreneurs. L'enjeu étant de bien distinguer les milieux humides naturels de ceux créés par l'homme (anthropiques).

À cet effet, des représentations visant différentes modifications techniques à la loi sont en cours et les suivis appropriés seront faits pour s'assurer que la réglementation future ne vise pas à resserrer les règles, mais bien à les assouplir.

### Code unique

Afin d'améliorer la qualité de la construction résidentielle dans l'industrie, l'ACQ participera à une tournée des principales municipalités du Québec. Des rencontres seront sollicitées auprès de municipalités afin de sensibiliser leurs élus et responsables de l'urbanisme aux avantages d'un code de construction unique pour l'ensemble des intervenants : municipalités, constructeurs, concepteurs, Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et Garantie de construction résidentielle (GCR).

Certaines villes tardent à moderniser leur réglementation de construction, ce qui prive les citoyens de bâtiments construits selon les derniers standards de confort, de sécurité et de qualité. Pour l'industrie, la variabilité des codes crée de la confusion et augmente le risque de non-conformité.



René Hamel  
Vice-président habitation



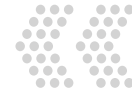
## FINANCES

### **Passeport Entreprises**

L'ACQ participe activement au processus de mise en place des outils qui permettront de faciliter l'accès aux contrats publics, tel qu'annoncé dans le cadre du programme Passeport Entreprises.

Dans le but d'améliorer les processus d'appel d'offres afin qu'ils soient plus rigoureux et plus transparents, le Secrétariat du Conseil du trésor a mis sur pied un groupe de travail afin de déterminer les balises devant être adoptées lors de la rédaction de contrats types.

Les balises devraient être acceptées de façon définitive d'ici peu, et les rencontres pour la rédaction des documents contractuels devraient débiter à l'automne pour être adoptés au début 2018.



Graphie Studio

*Jean-François Arbour  
Vice-président finances*



*Normand Blanchard  
Vice-président régions*

## RÉGIONS

### **Formation en ligne**

Toujours dans l'esprit d'amélioration continue de ses services aux membres, l'ACQ travaille actuellement sur le repositionnement de l'offre de formation. Nous allons diversifier nos modes de formation en mettant l'accent sur l'e-learning. Nous allons produire du contenu sous forme de webinaire, de capsules e-learning, de capsules et de captations vidéo.

### **Mutuelle de formation**

Le financement de la Mutuelle de formation se porte bien. Les entrepreneurs continuent à verser la portion inutilisée du montant de 1 % de leur masse salariale pour permettre le développement de nouvelles formations.

### **Formation RBQ**

Tous les programmes développés par l'ACQ menant à l'obtention de licence d'entrepreneur ont été révisés et déposés à la RBQ. Nous avons obtenu les reconnaissances.

# ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX



Le comité s'est penché notamment sur la question des retenues contractuelles, la bonification de la grille des coûts de la main-d'œuvre de l'ACQ ainsi que les réclamations de coûts directs, coûts indirects et coûts d'impacts et la grille de coûts horaires de l'ACQ.

La grille des coûts horaires a été analysée et semble satisfaire le comité. Toutefois, le montant de la colonne 19 ayant été établi sur la base d'une moyenne, il a été convenu d'élargir la consultation sur cet aspect afin que le montant déterminé soit réellement représentatif. Compte tenu de l'importance de cette grille auprès des donneurs d'ouvrage, il est souhaité qu'un guide explicatif soit développé afin de faire la promotion de cet outil.

En ce qui a trait à la procédure de réclamation de coûts directs, indirects et coûts d'impact, elle a fait l'objet d'une analyse attentive et la version corrigée sera transmise aux membres du comité pour approbation.

Finalement, les entrepreneurs présents ont fait certaines corrections à la lettre qu'ils souhaitent transmettre au président du Comité de supervision des activités du BSDQ. Ce document vient préciser l'argumentaire au soutien des demandes des entrepreneurs généraux visant à assouplir la règle du plus bas soumissionnaire.

# DIRECTEURS GÉNÉRAUX



dyade photo

Les membres du Comité des directeurs généraux ont discuté de plusieurs dossiers d'importance pour le réseau de l'ACQ, dont voici un résumé :

## Entretien avec Gilbert Brulotte de l'ACC

M. Gilbert Brulotte, président de l'ACC a rendu visite aux membres du Comité des directeurs généraux. Il a été question d'une mise à jour des différents dossiers de l'ACC, notamment le recrutement d'un nouveau président, le renouvellement du plan stratégique, la prochaine conférence annuelle qui se tiendra à Banff et des cours sur le BIM qui seront disponibles dès cet automne. À la suite au départ de l'ACC de M. Michel Froment, le président a invité les membres du Québec à communiquer dorénavant avec M<sup>mes</sup> Robin Bourne ou Stéphanie Wallace.

## Visite de 2 représentants d'Avantage

Avantage est en voie d'établir une entente de partenariat avec l'ACQ qui permettrait aux entrepreneurs membres de pouvoir bénéficier d'un rabais sur l'achat de la solution comptable. L'entente stipule également une ristourne annuelle au réseau de l'ACQ en fonction des ventes générées auprès des membres de l'association.

## Projet de réorientation de l'offre de service de formation

M<sup>me</sup> Geneviève Mignault, chef du service de la formation à l'ACQ, a présenté au comité le projet de réorientation de l'offre de service de formation. En effet, plusieurs paramètres justifient ce projet :

1. Le projet de la RBQ d'instaurer la formation continue obligatoire pour les répondants d'une licence RBQ

2. La volonté de l'ACQ d'offrir en ligne les formations pour l'obtention d'une licence RBQ
3. Le souhait de GCR de voir les associations patronales impliquées dans la formation continue des entrepreneurs accrédités GCR
4. Le souhait d'offrir la formation continue aux entreprises ayant implanté le Programme Intégrité
5. Le désir de mettre en valeur le contenu généré par les employés de l'ACQ.

M<sup>me</sup> Mignault a présenté divers moyens pour répondre à ces enjeux.

# DIRECTEURS GÉNÉRAUX



## Maquettes graphiques du nouveau site Web

Depuis quelques mois, la Direction des communications et du marketing de l'ACQ travaille au renouvellement du site Web de l'ACQ. Cette démarche s'est faite en consultant de façon périodique toutes les parties prenantes à travers le réseau de l'ACQ. Une mise à jour de l'état d'avancement du projet a été présentée au Comité des directeurs généraux. L'étape de la présentation des maquettes graphiques a été franchie. La mise en ligne du nouveau site Web est prévue en fin d'année et le lancement officiel en début 2018.

## Membership de l'ACQ

Le réseau de l'ACQ est fier de constater la croissance de son membership. En effet, en

1 an, plus de 300 nouveaux entrepreneurs se sont joints à l'association, ce qui démontre que l'ACQ est une association en plein essor !

## Échanges sur la centralisation de la gestion du répertoire des projets dans Module C

Après un peu plus de 5 ans, l'ACQ a entrepris une réflexion de fond à propos du mode de gestion ou d'opérationnalisation de Module C, motivé par une volonté d'optimisation. Dans ce contexte, les discussions ont porté sur la possibilité et la pertinence de centraliser l'achat et la mise en ligne des projets de construction.

## Statistiques à propos de la campagne « Bâtir avec du vrai monde »

M<sup>me</sup> Sonia Brossard de la Direction des communications et du marketing de l'ACQ a présenté aux directeurs généraux les statistiques relatives à la campagne publicitaire « Bâtir avec du vrai monde ». Les statistiques des visionnements de la vidéo sur le Web démontrent que la campagne a été un véritable succès. Les membres du Comité des directeurs généraux en ont été bien heureux.



# ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS



Les membres du Comité ont eu plusieurs échanges avec M. Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ, afin d'apporter quelques modifications à la grille du coût de la main-d'œuvre dans le but de faciliter le travail des entrepreneurs dans leur entreprise. Les discussions ont porté sur les clauses monétaires.

Dans le cadre du dossier sur les coûts reliés à une modification de contrat, le Comité des entrepreneurs généraux travaille à l'élaboration d'un formulaire type. Le Comité des entrepreneurs spécialisés, par le biais de deux représentants, a été invité à transmettre ses commentaires sur le formulaire.

À la suite de cette rencontre, les membres du Comité des entrepreneurs spécialisés ont discuté des principes généraux entourant les coûts reliés à une modification de contrat afin d'élaborer un formulaire adapté aux entrepreneurs spécialisés qui les aidera à préparer leur dossier de réclamation auprès de l'entrepreneur général.

Pour terminer, le comité a été informé sur les nouveautés concernant le renouvellement automatique de l'attestation de revenu Québec, sur l'évolution du dossier du paiement rapide, sur le projet de règlement concernant le bénévolat ainsi que sur le projet de loi privé 227, lequel porte sur les travaux de l'aréna Guertin, à Gatineau.



# SUPERVISION DES ACTIVITÉS DU BSDQ

La rencontre du Comité de supervision des activités du BSDQ a débuté avec un tour de table afin que tous puissent se présenter à Laurence Desautels-Deslauriers, la nouvelle adjointe administrative de l'ACQ dont les tâches touchent principalement le BSDQ. Cette rencontre a également permis de faire le point sur la tournée de consultation régionale relative aux guides de dépôt effectuée en avril et mai dernier. Certaines statistiques de participation ont été présentées et chacun des membres a pu revenir sur son expérience générale. La suite des événements a été discutée. Le comité a abordé les prochaines étapes à venir d'ici à l'entrée en vigueur des guides de dépôt. Une fois la planification à long terme revue, le comité a commencé rapidement la première étape, soit celle d'écrire une version finale de chacun des guides.

Pour ce faire, chacun des membres s'est vu remettre différents documents compilant les commentaires portant sur les guides de dépôt, autant ceux reçus par écrit en réponse à un questionnaire que ceux obtenus à l'oral lors de la consultation.

Le comité a pu réviser et mettre en version finale deux des six guides: ceux des spécialités de revêtement métallique et de maçonnerie. Chaque article a été analysé en fonction des commentaires reçus. Il y a eu de nombreuses discussions pour s'assurer de la pertinence de chaque inclusion et de chaque exclusion aux guides.

En fin de journée, il a été convenu que plusieurs rencontres se feront au cours des prochaines semaines afin d'être prêts à présenter les versions finales des guides le plus rapidement possible.



# AFFAIRES PUBLIQUES



dyade photo



Le comité a passé en revue les actions gouvernementales posées au cours des derniers mois et a fait l'analyse des résultats de la campagne de positionnement *Bâtir avec du vrai monde*. Dans les 7 derniers mois, il y a eu 144 000 visionnements, c'est-à-dire que 29 % des gens l'ont vue plus de 30 secondes et parmi ceux-ci, plus de 27 000 personnes pertinentes l'ont vue en son entier. On compte également que 10 % des visionnements ont été faits avec les sous-titres anglais. Par ailleurs, sur le nouveau site Web de l'ACQ présentement en développement, on prévoit une portion anglaise.

La participation de l'ACQ à une coalition afin qu'un seul code de construction soit applicable dans les municipalités a été discutée. Une éventuelle tournée ACQ, GCR et APCHQ est en branle, mais cette initiative

soulève certaines problématiques. Toutefois, cette tournée s'avère une opportunité en matière d'affaires publiques pour rencontrer des Villes.

De plus, la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, qui effectue une étude d'impact sur les questions des copropriétés, a contacté l'ACQ. Cependant, les questions portaient sur les niveaux de garanties pour les bâtiments de 4 étages et plus. Visiblement, le gouvernement, qui doit procéder à la réforme de la copropriété, pourrait, par la bande, arriver avec une législation qui menacerait la garantie PGA dans le marché actuel. D'ailleurs, une étude commandée par le ministère de la Justice aboutira éventuellement à un projet de règlement qui touchera le Code civil.

# GROUPE DE TRAVAIL ACTION COLLECTIVE QUÉBEC



dyade photo

Les membres du groupe de travail ont discuté notamment du nombre d'entreprises qui ont terminé l'implantation du Programme Intégrité et du suivi des actions de réseautage qui visent à mettre en place l'action collective contre la corruption souhaitée par l'ACQ avec la mise sur pied du Programme Intégrité.

Dix entreprises ont maintenant terminé l'implantation et ont reçu l'attestation officielle d'implantation du Programme Intégrité, les deux dernières étant Rodrigue Tremblay Sherbrooke Inc. (RTSI) de l'Estrie, et Lamarche Électrique Inc. de l'Outaouais. Onze entreprises sont pour leur part en cours d'implantation.

Les activités de réseautage se sont poursuivies et le Programme Intégrité a été présenté à plusieurs organisations, dont les suivantes :

- Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF)
- Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)
- Chambre de commerce et d'industrie de Laval (CCIL).

Le Programme Intégrité a aussi été présenté à la promotion 2016-2017 au Mastère Spécialisé Management global des risques de l'ENSAM de Paris (École nationale supérieure d'arts et métiers), dans le cadre d'une visite d'une semaine à Montréal, qui s'inscrit dans le thème de la gestion des risques.

Pour faire la promotion du Programme, un premier démarcheur externe a été embauché. Ce dernier fera la promotion du Programme

dans sa région, qu'il connaît très bien pour y avoir œuvré dans le secteur de la construction durant plusieurs années. On souhaite effectuer la même démarche pour les autres régions du Québec.

Par ailleurs, l'organisme de certification a été officiellement mis sur pied, et ses documents constitutifs ont été adoptés par le Conseil d'administration provisoire. La réception des premières demandes de certification pourra donc se faire dès l'automne 2017. M. Marc Tassé, du Centre canadien d'excellence en anticorruption (affilié à l'Université d'Ottawa), a été nommé président du Conseil provisoire. Ce dernier organise actuellement la gouvernance de l'organisme dans le but qu'il puisse être reconnu aux plans international et national.

# ATELIERS

## OÙ EN SOMMES-NOUS AVEC L'UNIFORMISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS DES ORGANISMES PUBLICS?

Le 16 juin, Pierre Hamel, directeur des Affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ, a présenté l'état d'avancement des travaux du groupe mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre de la mise en œuvre du programme Passeport Entreprises. La première phase (établissement de balises) étant pratiquement terminée, un survol des différents cadres privilégiés par le groupe de travail a été présenté.

Il a été question de l'allotissement des contrats, des règles générales, des équivalences, du choix du mode d'adjudication du contrat ainsi que des divers éléments devant être tenus en compte pour l'établissement des critères d'évaluation. À cet égard, M<sup>e</sup> Hamel a passé en revue le traitement des éléments de qualité, l'expérience et la compétence ainsi que la compréhension du projet et la stratégie de réalisation.

Selon les informations recueillies auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, les balises devraient être acceptées de façon définitive en juillet 2017 et les rencontres pour la rédaction des documents contractuels devraient débiter à l'automne pour être adoptées au début 2018.

## POINT D'INFORMATION SUR L'ÉTAT DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Dominic Proulx, directeur des relations du travail et négociateur en chef pour l'ACQ et M. Marc-Antoine Paquette, conseiller spécialiste en RT, sont venus nous entretenir sur l'évolution de la négociation depuis le 19 janvier 2017.

Lors de la rencontre, un bref retour sur les enjeux patronaux et syndicaux tels que présentés lors des deux tournées régionales d'automne 2016 et de printemps 2017 a été fait.

Une explication sur la complexité à laquelle le comité de négociation a été confrontée notamment face aux interventions du gouvernement et des autres associations patronales a été fournie, mais surtout comment la ténacité, la solidité du mandat octroyé et la solidarité démontrée par les employeurs IC/I ont permis de garder le cap sur une stratégie entérinée à plusieurs reprises par les entrepreneurs. Le sujet de l'adoption de la loi 142 par le gouvernement le 30 mai dernier a également été discuté, notamment sur la stratégie à adopter pour la suite de la négociation.

Enfin, le sujet des avantages sociaux a été brièvement abordé et l'état de la négociation avec les autres associations patronales au tronc commun.

Une pochette a été remise à chacun des employeurs présents, contenant les enjeux patronaux, un feuillet explicatif sur l'évolution de ces demandes patronales, la loi 142 et un sondage sur l'appréciation générale de divers éléments de la négociation.



## OUTILS D'ESTIMATION - GUIDE POUR FAIRE LE BON CHOIX

Le 15 juin dernier était lancé un guide pour conseiller les entreprises œuvrant dans l'industrie de la construction au Québec dans leur processus de sélection d'outils informatiques pour l'estimation. Ce guide est un outil d'accompagnement pour ceux qui ont pris la décision d'informatiser leur service d'estimation ou pour ceux qui veulent remplacer ou améliorer leurs outils existants.

Il reprend étape par étape le cheminement optimal qu'une entreprise devrait prévoir à partir de l'analyse des besoins jusqu'à la mise en fonction du logiciel. Très détaillé, le guide est accompagné de nombreux exemples d'exigences à considérer dans le choix d'un logiciel d'estimation ou de prises de quantités.

Cet outil, demandé par les entrepreneurs, a été rédigé par Sean Boyer en collaboration avec l'AEÉCQ et l'ACQ. Il est disponible en ligne pour les membres de l'ACQ.